

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Martigny, le 6 février 2019

Statistique cantonale des déchets et sacs officiels du Valais romand : bilan 2017-2018

Le Service de l'environnement a dressé sa statistique cantonale 2017 sur les déchets. Les résultats montrent que le taux de recyclage n'a cessé d'augmenter ces dix dernières années pour se stabiliser depuis 3 ans. L'introduction du principe du pollueur-payeur dans les communes du Valais romand au 1^{er} janvier 2018 permet de dresser un premier bilan positif en termes d'organisation et d'impact sur la quantité des déchets ménagers collectés.

Etat des lieux

194'000 t de déchets urbains produits ou 568 kg/hab, les données collectées par le Service de l'environnement en 2017, illustrées dans le document ci-joint, permettent de définir les tendances de l'évolution de la gestion des déchets de notre canton. Il est intéressant de constater que la quantité d'ordures ménagères par habitant (280 kg/hab en 2017) n'a cessé de diminuer ces 10 dernières années et que la tendance va s'accroître avec l'entrée en vigueur de la taxe causale dans le Valais romand.

En effet, depuis plus d'une année, le principe du pollueur-payeur a été introduit dans 62 communes du Valais romand. Le travail de tous les partenaires concernés et le comportement respectueux des citoyens ont contribué à la réussite de la mise en place de cet important changement dès le 1^{er} janvier 2018.

Commercialisation des sacs

Les nouveaux sacs étaient en vente dans les commerces dès le 1^{er} décembre 2017, soit un mois avant leur entrée en vigueur. Au total durant les 13 mois de vente (du 01.12.2017 au 31.12.2018), le fabricant a livré **9'405'930 sacs** dans les commerces revendeurs, ce qui représente une moyenne de 40 sacs par habitant.

La fabrication, la distribution dans les commerces et la gestion administrative, avec le concours de l'Antenne Région Valais romand, fonctionnent à satisfaction.

Tonnages

En 2018, **49'592,54 tonnes** d'ordures ménagères ont été récoltées dans l'ensemble des communes du Valais romand. Cela correspond à 188 kg par habitant.

Grâce à la mise en place d'une taxe causale dans le Valais romand, la quantité d'ordures ménagères a ainsi diminué de 32% et les fractions recyclées ont augmentées dans notre région.

Contrôles

Les communes ont mis en place des systèmes de contrôles et ont commencé à amender les contrevenants.

De plus, environ 180 personnes ont été assermentées et sont habilitées à effectuer tous les contrôles nécessaires sur le territoire de leur commune afin de faire respecter le règlement communal sur la gestion des déchets.

Réflexions en cours

L'Antenne Région Valais romand poursuit son soutien aux communes sur cette thématique. Dans ce cadre, un état des lieux de la gestion des déchets est en cours, via un questionnaire.

D'autre part, une journée d'information / de formation sur le plastique sera organisée en mars 2019. Elle réunira les responsables politiques et techniques des communes, les représentants du Canton, des usines et de Swiss Recycling.

Personnes de contact :

M. Philippe Varone, Président de l'Association Région Valais romand
027.324.11.00

M. Joël Rossier, Chef du Service cantonal de l'environnement
027.606.31.55

Annexe : Statistique cantonale des déchets 2017